



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## équipements

Question écrite n° 5174

### Texte de la question

M. Bernard Madrelle attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le retard pris par la France dans le domaine de l'imagerie médicale. Ces techniques connaissent aujourd'hui un essor rapide et se révèlent indispensables à l'innovation thérapeutique, à la cancérologie et aux neurosciences. L'imagerie par résonance magnétique (IRM) et la tomographie à émission de positons (TEP) apportent des informations précises, de manière atraumatique, sur le fonctionnement et la physiologie des organismes vivants sans en perturber les grands équilibres. Or, en ce qui concerne l'IRM, avec un parc de 180 machines, notre pays accuse un retard qui le place dans le peloton de queue européen, derrière l'Allemagne (1 050 appareils), l'Espagne (348) ou l'Italie (310). Et ce n'est rien comparé à la TEP pour laquelle il n'existe que 10 appareils - dont 5 à visée médicale - alors que l'Allemagne en compte 76. La lutte contre le cancer constitue un des trois « grands chantiers » définis par le Président de la République lors de son allocution télévisée du 14 juillet dernier. Une commission d'orientation sur la lutte contre le cancer, présidée par le professeur Lucien Abenhaïm, a été créée le 9 septembre 2002 et doit remettre ses conclusions dans les jours prochains. Enfin, le service hospitalier Frédéric-Joliot d'Orsay s'est doté d'un nouveau cyclotron à usage médical destiné à produire les radiotraceurs indispensables au fonctionnement de la TEP. Compte tenu de ces éléments, il souhaiterait obtenir de lui des informations précises et concrètes sur le plan d'équipement qu'il compte mettre en place afin de combler notre retard dans cette spécialité essentielle pour la prévention, le dépistage précoce et, par voie de conséquence, le traitement des cancers.

### Texte de la réponse

Le retard important de la France concernant le taux d'équipement en appareils d'imagerie médicale dans notre pays est un exemple frappant des effets d'une excessive rigidité de la planification sanitaire. C'est pourquoi, dans le cadre du plan Hôpital 2007, la suppression du verrou de la carte sanitaire et des indices de besoins au profit d'un encadrement reposant sur un schéma régional d'organisation sanitaire rénové sera effective avant la fin de l'année 2003. Il importe également d'encourager les formules de coopération qui favorisent le décloisonnement entre établissements de santé publics et privés et les professionnels libéraux ainsi qu'une meilleure utilisation commune des moyens, en particulier humains. Les agences régionales de l'hospitalisation, désormais compétentes pour toutes les autorisations en matière d'imagerie médicale, s'emploient actuellement à la mise en oeuvre de ces mesures, dans un esprit de concertation avec les représentants de la profession rassemblés au sein des comités régionaux de l'imagerie. Concernant plus particulièrement la technique de l'imagerie à positons (PET-Scan), c'est un groupe de travail composé de professionnels qui a proposé de porter le nombre d'équipements à 60 appareils pour la France. Actuellement, 51 sont autorisés dont 11 sont déjà opérationnels, le délai moyen de mise en fonctionnement étant d'environ deux ans. Tout ceci permet d'affirmer que la France se situera donc dans les prochains mois au même niveau d'équipement que la plupart des autres pays européens et que les délais d'attente pour les examens d'imagerie médicale constatés actuellement seront très sensiblement diminués.

## Données clés

**Auteur** : [M. Bernard Madrelle](#)

**Circonscription** : Gironde (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 5174

**Rubrique** : Établissements de santé

**Ministère interrogé** : santé

**Ministère attributaire** : santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 octobre 2002, page 3696

**Réponse publiée le** : 21 avril 2003, page 3223